L'égout qui suit la rue vient de crever.

Crevées aussi les conduites d'air comprimé. Sous la poussée de l'eau et sous l'attaque de l'air comprimé, un tassement rapide se produit dans les terres qui surplombent les voûtes du Métropolitain en construction, entraînant dans sa chute un morceau du trottoir et de la chaussée.

Cependant les pompiers arrivent, et avec eux, les agents. Un barrage est établi.

Mais, tout à coup, de la foule, une clameur s'élève.

Un pan, une seconde fois, s'est ouvert. Au coin du Faubourg-Saint-Honoré, devant une auscultale du Crédit lyonnais, le sol s'effondre, et avale la rue, le trottoir.

Plusieurs personnes sont entraînées dans l'excavation.

Grâce aux efforts des pompiers, des agents et des hommes de bonne volonté, on parvient à sauver tous qui s'étaient enlisés.

Mais a-t-on pu sauver tout le monde ?

Devant l'église Saint-Philippe du Roule, des [illegible] avoir vu une passante disparaître [illegible] où le sol s'affaissait; des voitures d'ambulances avec tout un matériel médical et un personnel d'infirmiers stationnaient.

Des projecteurs ont été installés au faîte des bâtiments et projettent sur le monstrueux chantier la lumière blafarde.

La [illegible] de la succursale du Crédit lyonnais, près de laquelle le fléchissement s'est produit, assure avoir vu là, nettement, plusieurs personnes disparaître dans la crevasse ; le concierge du numéro 111 du faubourg Saint-Honoré, qui l'a vu au moment de l'éboulement la jambe droite cassée, affirme aussi avoir vu plusieurs piétons entraînés par les terres qui s'écroulaient.

A 3 h. 1/2 du matin, on retira le premier cadavre, celui de M. Georges Bedoiseau, 48 ans, demeurant 28, rue de l'Argonne. Puis successivement on vit à jour trois nouveaux cadavres : ceux de Mme Vve Lucile Martinet-Cross, 65 ans, demeurant, 11, rue Magellan ; Mlle Huchet, demeurant, 3, avenue Beaucourt ; M. Delavier, boucher, 42, rue Saint-Merri.

Les travaux continuent.

Effondrement rue du Havre

Au moment où l'ouragan faisait rage, les employés d'une cordonnerie située à l'angle du boulevard Haussmann et de la rue du Havre, en face d'un grand magasin, s'aperçurent que le chaussée et le trottoir venaient, en face de la vitrine, à s'affaisser sensiblement.

A même venaient-ils de signaler le fait que la dépression du sol s'accentua considérablement.

Les locataires des immeubles d'angle de la rue du Havre et du boulevard Haussmann évidaient leurs appartements, et bientôt un calme de mort, un silence de catastrophe régne sur ce quartier à l'ordinaire si vivace et si mouvementé.

Le silence est de courte durée. A 7 h. 40, comme les pompiers s'apprêtaient, avec prudence, à examiner l'excavation en s'éclairant de flambeaux à acétylène, la flamme a nouveau fusé avec une puissance inouïe. Dans un grand vacarme, les canalisations électriques brûlent en répandant une épaisse fumée et en projetant dans l'air des lueurs rouges d'incendie.

La terreur, une fois encore, s'empare du public, qui redoute surtout une explosion de gaz. Les faits les plus effrayants sont colportés.

Mais il ne semble heureusement rien de vrai dans ces bruits de catastrophe, mais on avait agi prudemment en faisant évacuer les immeubles.

Combien cet éboulement avait-il fait de victimes ? Ici encore, on ne sait rien. L'agent Guyot, qui se trouvait à quelque distance et dans le fossé était confirmé par un de ses collègues, affirmait avoir vu s'enfoncer deux ou trois personnes. On alla tout en œuvre pour les sauver.

Les pompiers, comme précédemment, s'approchèrent de l'ouverture. Mais, à ce moment, toute une partie de la chaussée s'effondra. Un nouveau trou se glissa pourtant très courageusement sous les matériaux. Il venait peut-être d'apercevoir une femme dans ses bras. Des camarades, qui lui tendaient les mains, allaient le saisir, quand brusquement, faisant trembler le sol, une formidable explosion de gaz se produisit, suivie bientôt d'un court-circuit. La corde à laquelle était attaché le pompier, fut coupée, se rompit, et le malheureux et la femme qu'il tenait dans ses bras retournèrent dans le sol. Quelques instants après, une seconde explosion plus forte encore se produisait, projetant une gerbe de flammes à la hauteur du troisième étage.

Il y aurait trois ensevelis

M. Fagard, commissaire de police, a été informé, ce matin, que trois personnes, dont un enfant de 14 ans, seraient ensevelies dans l'excavation de la rue du Havre.

Des ouvriers sont occupés aux fouilles et cet après-midi des machines seront employées pour hâter le travail.

Autres excavations

Vers 9 heures du matin, une excavation de 2 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur et 0 m. 50 de profondeur, s'est produite porte Clignancourt, sur la voie de garage des tramways de la ligne Pierrefitte-Porte de Clignancourt.

Une autre excavation de 3 mètres de diamètre et 5 m. 50 de profondeur s'est produite dans le jardin d'un hôtel, 12, rue Pierre-Guérin. Par suite de cette excavation la circulation des piétons est interrompue.

Vers 10 heures du matin, 5, rue d'Aguesseau, dans les cour-cots d'un immeuble nouvellement construit, un mur de 2 mètres de longueur sur 4 mètres de hauteur, s'est écroulé.

Deux maçons ont été blessés. Ce sont les nommés Raquel Breton, blessé légèrement, et Alphonse Nugent qui a été conduit à Beaujon.

Les causes de la catastrophe

Les travaux du Métropolitain qui ont contribué à aggraver les écoulements, n'en sont pas la cause directe.

M. Bienvenue, ingénieur en chef du Métropolitain, attribue les fléchissements soudains de terrain, à des éclatements d'égouts surchargés par les eaux de l'orage.

Jamais, de mémoire d'homme, il n'est, en aussi peu de temps, une telle quantité d'eau.

Les égouts ont été remplis en quelques minutes. La pression a été formidable. A l'époque où ils furent construits, ils auraient, peut-être, supporté une aussi grande pression ; mais les fouilles constantes nécessitées par la construction du Métropolitain ont produit de nombreux tassements au-dessous des égouts et ont rendues plus friables les terres qui soutiennent leur maçonnerie.

Les eaux ayant fait éclater ces conduites, se sont répandues avec force dans les travaux de construction de la ligne « Porte de Saint-Cloud-Opéra » et ont provoqué les graves éboulements qui ont causé plusieurs morts.

Une enquête officielle

M. René Renoult, ministre des Travaux publics, aussitôt qu'il a eu connaissance des accidents survenus hier dans les rues de Paris, la ligne du travaux de la ligne métropolitaine porte de Saint-Cloud-Opéra, a chargé M. Pedtanellica, directeur des chemins de fer au ministère des Travaux publics, de se rendre sur les lieux des accidents, et de lui rendre compte de leur gravité.

La rupture des égouts et l'irruption des eaux dans les travaux de la ligne métropolitaine ont causé des affouillements profonds dont la réparation exigera des travaux confortatifs considérables. En attendant que ces travaux puissent être entrepris, le ministre a adressé des instructions au préfet de la Seine et au préfet de police afin que des mesures soient prises de toute urgence pour arrêter d'abord l'extension des dégâts et pour rétablir le service sur les lignes de tramways dont les voies ont été coupées.

Le ministre a ordonné, d'autre part, qu'une étude fût immédiatement entreprise, de concert avec la préfecture de la Seine, afin de déterminer les modifications qu'il y a lieu d'apporter au mode de construction des lignes souterraines dans Paris, afin de faire ainsi disparaître les causes de danger qui ont produit les graves accidents de la journée d'hier.

Le point de vue météorologique

Tout possesseur de baromètre, s'il a consulté son instrument dans la journée d'hier, n'a pu que se rassurer en voyant le mercure demeurer presque stationnaire, après une hausse légère progressive depuis deux jours.

Ce n'est pas d'après cet instrument qu'on pouvait s'attendre à l'épouvantable orage qui s'est abattu sur Paris vers 17 heures.

Les pluviomètres, décupleurs ou autres, ont presque tous débordé, et quant aux pluviomètres enregistreurs, ils se remplissaient avec une telle rapidité que leurs indications en sont devenues confuses. Toutefois, approximativement, il est tombé de 17 h. 15 à 17 h. 50, soit en trente-cinq minutes, la quantité minimum de 50 millimètres d'eau, soit 50 litres par mètre carré, ou 500 000 litres par hectare, soit pour Paris *intra muros*, 3 900 000 mètres cubes d'eau !

Et à cette masse inouïe, il faut ajouter plus de 15 millimètres d'eau, soit 15 litres par mètre carré, recueillis de 18 heures à 20 h. 30, où la pluie a cessé. Le total de la journée atteint le chiffre extraordinaire, peut-être sans précédent à Paris, de 73 millimètres d'eau !

On ne peut attribuer à la genèse de cet orage aucune cause bellement définie. Le situation barométrique, aussi bien à Paris qu'en France ou en Europe, laissait prévoir rationnellement un temps orageux, avec orages épars, mais n'impliquait nullement un pareil phénomène.

Le Métropolitain envahi par l'eau

L'eau a envahi la voie ferrée du Métropolitain, ligne n° 3, à la station Chamartin, qui doit être fermée. Les voyageurs qui étaient déjà descendus pour prendre le train ont été remboursés et sont repartis par d'autres moyens de locomotion.

Rue Boissy-d'Anglas, les chantiers du Métropolitain ont été inondés par suite de la crevaison d'un égout. Un égout ayant crevé également rue de Rivoli, en face du jardin des Tuileries, la ligne du Métropolitain n° 5, en construction, a été de même inondée. Cette ligne, correspondant avec la ligne n° 1 Vincennes-Maillot, cette dernière a été également envahie par les eaux.

Sur la ligne du Métropolitain, à la station de Villiers, le transit dû être interrompu pour le même motif.

Par suite de la rupture d'un égout, la gare du Métropolitain, station Saint-Lazare, a été envahie par les eaux. La circulation a été interrompue.

La foudre

La foudre est tombée en divers points de Paris, notamment deux ou trois fois sur la tour Eiffel.

A 6 heures, elle est tombée sur le clocher de l'église roumaine, 9, rue Jean-de-Beauvais. Des tuiles ont été projetées sur les maisons voisines, mais il n'y a pas eu d'accident de personne et les dégâts matériels sont peu importants.

La foudre est également tombée devant la gare du Nord et s'étaient la devanture d'un débit de vin, rue de Valenciennes.

Toute la devanture fut détruite. Une jeune fille qui servait fut renversée sur le comptoir et brûlée grièvement. Elle a été transportée à Lariboisière.

La foudre s'abattit encore 14, rue Notre-Dame-de-Recouvrance, devant une femme qui allaitait son enfant sur le pas de sa porte, et qui tomba évanouie.

La foudre est tombée également, vers 8 heures, sur une péniche, au pont de l'Alma. Le fluide avait renversé plusieurs personnes qui n'ont eu aucun mal.

Le fluide a pénétré dans les égouts place de l'Alma et a blessé cinq ouvriers qui ont été pansés dans une pharmacie.

Un commencement d'incendie dans l'égout a été éteint par les pompiers, après un quart d'heure de travail.

Accidents divers

On signale encore de nombreux accidents dans Paris :

M. Lefort, entrepreneur du Nord-Sud, a eu neuf chevaux noyés dans le souterrain, 8 la porte de la Chapelle, où l'eau s'élève à 2 mètres.

A la gare de la Chapelle-Saint-Denis, sur la ligne de ceinture, l'eau a envahi les voies ferrées. La circulation a été interrompue. Les trains s'arrêtaient au pont de Flandre et à l'avenue de Saint-Ouen.

Un égout s'est rompu, 12, rue Boissy-d'Anglas. Le pavage a été soulevé sur 15 mètres de long et 8 mètres de large. Les chantiers du Métro de la ligne n° 5, situés 8 est endroit, ont été complètement inondés.

Dans les travaux de la même ligne, rue de Rivoli, à hauteur de la grille des Feuillants (Tuileries), un égout a crevé.

Par suite de la rupture d'une canalisation, passage Pierre-Amelot, les eaux ont envahi les caves des numéros 4 et 6.

Une excavation de 2 mètres de longueur sur 1 mètre de profondeur s'est produite dans la chaussée, 80, boulevard Ney. Un bœuf y est tombé, mais on l'en a retiré.

Les égouts s'étant engorgés, les pleques se sont soulevées et l'eau a envahi la chaussée où elle s'est élevée à 60 centimètres de hauteur.

Vers 7 heures, plusieurs rues du quartier des Epinettes ne formaient plus qu'un lac. Presque partout, les caves étaient inondées, notamment rue de la Jonquière, rue du Docteur, rue Bouchet, etc. Aux Batignolles, les sous-sols de l'immeuble au 50, rue des Dames étaient complètement envahis par l'eau. (*Voir plus loin*).

Le ministère Viviani

devant la Chambre

L'affluence, pour être moins considérable que vendredi dernier, n'en est pas moins nombreuse, tant du public que des députés. Ceux-ci sont à l'heure presque autant que M. Deschanel lui-même qui, à 3 heures exactement, prend place au fauteuil présidentiel.

Le banc des ministres est occupé par MM. Viviani, Malvy, Messimy, Noulens, Raynaud, Thomson, Augagneur, Couyba, Fernand David, Renoult, Dalimier, Jacquier, Abel Ferry, Alapetite, Leurainé.

Vérification des pouvoirs

La Chambre valide sans débat l'élection de M. Loupps à Châteaulin.

La déclaration ministérielle

La parole est à M. Viviani, président du Conseil, qui lit la déclaration ministérielle que nous donnons en première page.

L'extrême-gauche applaudit d'abord le passage qui vise « les partis de réaction ».

On écoute en silence la partie relative aux difficultés financières.

L'allusion à l'alliance russe et à l'entente cordiale est applaudie au centre.

Le passage relatif à la prolongation du service militaire est salué par MM. Raffin-Dugens et Veillant du est de : A bas les trois ans !

Une voix du même acte. — Ribot n'aurait pas mieux dit !

M. Redanez. — Ce n'était pas le peine de changer de gouvernement !

Une voix du même banc. — Escutez Ribot !

M. Navarre. — C'est du Ribot, la franchise en moins !

Voix diverses à l'extrême-gauche. — Augagneur ! Augagneur !

On applaudit assez vivement le passage déclarant indispensable la réforme électorale, mais l'extrême-gauche semble sceptique.

La déclaration sur le parti clérical est applaudie un peu ironiquement à l'extrême-gauche, ainsi que l'affirmation des sentiments républicains du Sénat.

Quelques membres à l'extrême-gauche crient : « A bas le Sénat ! »

La lecture s'achève au milieu de maigres applaudissements.

Interpellations

Le président annonce deux demandes d'interpellation sur la politique générale.

L'une est de M. Thierry-Cazes, l'autre de M. Jaurès.

M. Thierry-Cazes développe la sienne.

Il réclame des explications nettes en ce qui concerne la loi de trois ans, n'ayant pas très bien saisi cette partie de la déclaration.

Pour ce part, il estime que le retour à la loi de deux ans répond à la conception de la Révolution. (Rires.)

Il espère que le gouvernement promettra les mesures propres à préparer ce retour.

M. Jaurès

M. Jaurès commence par déclarer que ses amis et lui n'ont pas applaudi au passage « incertain » de la déclaration sur la réforme électorale.

Nous estimons, quant à nous, impossible cette réforme autrement que par une représentation proportionnelle exacte. (Vifs appl. sur divers bancs.)

Mais les partisans de cette réforme de justice ont décidé de ne pas la mêler à des discussions politiques.

Leur force est assez grande pour la faire triompher par elle-même. (Appl.)

Ce n'est pas à cette heure la question en discussion.

Il y en a assez de très graves, pour retenir notre attention, et en premier lieu la question financière.

Ce qui est grave, ce ne sont pas des difficultés passagères de trésorerie, qu'on a fait dramatisées l'autre jour. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Ce qui est grave, ce sont les difficultés permanentes.

Le déficit au début de cette législature atteint 600 millions ; c'est une belle entrée en ménage. (Rires.)

Mais M. Ribot a été modeste, comme M. Aimond au Sénat, et le chiffre réel atteint 1 200 millions.

Qu'on se reporte aux chiffres donnés par M. Cailloux, ministre des Finances et par le circulaire signée de MM. Beudin et Millerand, anciens ministres des Travaux publics.

De là, 60 millions nécessaires pour les relèvements de traitements, 150 millions de travaux publics, d'autres canisses pour l'application des lois sociales ou leur développement.

Le déficit initial de 600 millions annonce un déficit prochain d'un milliard. (Mouvement.)

On nous annonce l'incorporation au budget de 1916 de l'impôt sur le revenu, et l'institution d'un impôt sur le capital.

M. Ribot, dans sa brève carrière ministérielle, y a, paraît-il, ralliés aux amis du Sénat. (Rires.)

La problème fiscal est lié techniquement et politiquement au problème militaire.

Le gouvernement a besoin, pour la résoudre, d'une majorité.

Je le défie, sans l'union étroite de toutes les forces de gauche, d'en venir à bout. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Il faut de la sincérité entre nous dans ce débat.

Il ne faut pas qu'on nous représente comme les partisans du pangermanisme.

Ce que nous voulons, c'est l'organisation de toutes les forces de résistance de la nation contre une attaque possible.

M. Ch. Bernard. — Vivent les trois ans ! (Protestations à l'extrême-gauche.)

M. Jaurès. — Mon grief contre cette loi de trois ans, c'est qu'elle est l'expression suprême de l'esprit de routine, d'inertie et d'incapacité. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Une voix à droite. — A Sedan !

M. Jaurès. — Vivent les trois ans ! (Protestations à l'extrême-gauche.)

En janvier, février et mars 1914, par suite des absences de malades et autres, il manquait à vos régiments 120 00 hommes.

Savez-vous que les approvisionnements ne sont pas assurés à la frontière, que 500 000 réservistes seraient immobilisés dans les dépôts ? (Appl. à l'extrême-gauche, protestations sur divers bancs.)

Quand on dénonce à temps ces périls, on sont se dresser les contradicteurs.

Mais la justice de l'histoire remet chacun à sa place.

M. Tournada. — Vous voulez semer la panique !

M. Jaurès. — On ne guérit pas des misères en entassant simplement dans les casernes bonnes gent sur contingent.

Il faut organiser vraiment, complètement et vite, le recrutement le plus subrégional possible.

Ce système permettrait, à la mobilisation, de diriger sans retard sur la frontière les réserves organisées. (Mouvements divers.)

C'est la formule de l'effort positif.

Je demande au gouvernement le même effort pour dissiper l'équivoque.

Le ministère Viviani première manière avait eu une fortune.

Celle-ci avait eu pour résultat le départ d'un Lyonnais, patriotiquement remplacé par un autre. (Longue hilarité.)

Le même ministère deuxième manière a modifié sa formule à cause de ses incohérences parlementaires. (Rires.)

Certains de nos collègues l'ont approuvé, cette fois, en la déclarant identique à celle du programme de Peu. (Nouveaux rires.)

Le programme de Peu réclamait la nécessité de prendre diverses mesures pour assurer le retour à la loi de deux ans.

Voix à l'extrême-gauche. — Signé : Malvy ! (Rires.)

M. Jaurès. — Le gouvernement, lui, veut des mesures qui ne superposeront simplement à la charge de la loi de trois ans.

Il n'y voit qu'une espérance : si c'est autre chose, qu'il le dise !

Voix au centre. — Depuis le programme de Pau, il y a eu les élections !

M. Jaurès. — Ont-elles infirmé ce programme ? (Appl. à l'extrême-gauche.)

Voix diverses. — Oui ! oui !

M. Jaurès conclut en rappelant aux radicaux leur attitude contre le Cabinet Ribot.

— Vous avez eu, dit-il, le maximum d'efforts pour combattre les personnes et le minimum de vigueur pour défendre votre programme ! (Mouvements divers.)

Le président du Conseil

M. Viviani, président du Conseil, monte à la tribune.

Il y a quelques jours, dit-il, M. Ribot parlait ici au milieu du calme. (Exclamations.)

Il exposait son désintéressement dans l'acceptation du pouvoir.

Moi aussi, j'ai obéi, en le prenant, à la voix du devoir.

Après quinze jours de crise ministérielle, il m'a paru que l'affirmation de la cohésion républicaine s'imposait.

La ministre indique comment il entend collaborer avec le Sénat pour la question de l'impôt sur le revenu.

Un projet d'emprunt sera déposé ce soir à la Chambre.

D'autres réglerent la question des moyens de faire face aux charges provenant de certaines lois.

Pour ce qui est de la loi militaire, le gouvernement ne doit pas faire de différence entre la patriotisme, selon l'opinion professée par les uns ou les autres.

Il n'y a ici que des hommes attachés à assurer la défense de pays. (Appl.)

L'orateur rappelle comment la loi de trois ans a été votée.

Tous les auteurs de contre-projets proposaient de renforcer le service de deux ans.

Quant à la loi de trois ans, personne ici n'en demanda la modification sans mesures préalables.

M. Mayrou. — Augagneur ! (Rires.)

M. Viviani. — Personne ici n'a dit le contraire.

C'est ce que prouve le discours de M. Sembat vendredi, comme le programme même de Pau. (Rires.)

M. Sembat. — Il faut un délai !

M. Galli. — Mettez-vous d'accord avec Vaillant ! (Rires.)

M. Sembat. — Et vous, étiez-vous toujours d'accord avec Déroulède ? (Nouveaux rires.)

M. Viviani. — On ne peut traiter une loi militaire comme une loi civile.

Le premiers ne peut être modifiée sans des mesures préparatoires indispensables.

M. Jaurès réclame l'inaffitution des milices pour remplacer l'armée actuelle.

Ces milices, elles n'existaient pas.

Jusqu'à ce qu'elles existent, va-t-on supprimer l'armée ? (Très bien !)

Sinon, que M. Jaurès fasse comme nous, qu'il fasse discuter et voter son projet.

Mais celui-ci fut-il discuté et voté, qu'il faudrait des mesures préparatoires pour en assurer l'application.

Il faut parler farme et hat ici.

On a parlé des mesures à prendre à l'égard des classes appelées pour trois ans sous les drapeaux.

Il ne faut pas d'illusions.

Je déclare très nettement qu'en mois d'octobre 1915, si j'ai la charge du pouvoir, je ne libérerai pas les classes sous les drapeaux. (Violentes protestations à l'extrême-gauche, appl. aux autres bancs.)

A l'extrême-gauche, on crie, sur l'air des Lampions : « Augagneur ! Augagneur ! »

Pour moi, me dépouillant absolument de l'honneur provisoire qui m'est échu, je suis prêt à rentrer dans vos rangs sans l'ombre de regret.

Mais allez-vous vous hypnotiser sur cette question ?

N'avez-vous pas un autre large programme à remplir ?

N'avez-vous pas assumé le charge de défendre l'école laïque (Appl. à gauche et sur divers bancs) et de poursuivre l'œuvre de réformes sociales et fiscales ?

Nous trons avec vous à la bataille, prêts à recevoir les coups avec vous.

Il n'y a pas, dans les assemblées, que les responsabilités collectives qui incombent au gouvernement.

Il y a celles qui engagent les assemblées elles-mêmes.

Nous comptons sur la majorité républicaine pour poursuivre avec nous l'œuvre de réformes laïques, fiscales et sociales, qui constitue notre programme. (Appl. à gauche et sur divers bancs.)

M. Tissier monte à la tribune : en un instant, la Chambre est aux trois quarts vide.

Deux questions, dit-il, dominent la situation.

C'est, d'une part, la question financière, dont tout le monde proclame l'urgence capitale.

C'est, de l'autre, la loi militaire, qu'on ne peut abroger sans délai, mais qui doit être modifiée.

Le gouvernement propose des mesures préparatoires qui se superposeront à la loi, sans assurer le retour au service de deux ans.

Le programme de Pau était tout autre.

C'est pourquoi, malgré mon amitié pour certains des membres du ministère, je ne puis voter pour lui. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Les ordres du jour

Trois ordres du jour sont présentés par MM. Breton, Poirier de Narçay et Jaurès.

Voici le texte de l'ordre du jour Breton :

La Chambre, confiante dans le gouvernement pour pratiquer une politique de réformes fondée sur l'union des républicains et appuyée sur une majorité exclusivement républicaine, passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour Poirier de Narçay porte :

La Chambre, respectueuse de la volonté récemment manifestée par le suffrage universel en ce qui concerne la loi de trois ans, et résolue à maintenir cette loi, passe à l'ordre du jour.

Enfin, celui de M. Jaurès, reproduit du programme de Pau, demande l'éducation militaire de la jeunesse et l'organisation des réserves en vue du retour au service de deux ans.

M. Poirier de Narçay développe brièvement son ordre du jour.

M. de Grandmaison. — Je crois savoir qu'une condition mise par M. Augagneur à son entrée dans le ministère a été la promesse du ministre de la Guerre, de déposer, à bref délai, un projet de réduction du service militaire à trente mois.

Nous demandons au président du Conseil ce qu'il y a de vrai dans ce fait.

Le commandant Driant proteste contre les paroles de M. Jaurès, d'après lesquelles les réserves ne seraient pas utilisées.

Il proteste contre la sanctions par le gouvernement à cette partie de sa déclaration.

Enfin, M. de Grandmaison dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à ne déposer aucun projet de réduction du service militaire tant que cette modification n'aura pas été justifiée par la situation extérieure.

M. Viviani, président du Conseil. — A la question de M. de Grandmaison, sur une condition que M. Augagneur aurait mise à son entrée dans le ministère, je n'ai qu'un mot à répondre.

Il n'y a qu'un gouvernement, dont la déclaration a été exposée et commentée par le président du Conseil.

La question de confiance

Le président du Conseil ajoute :

Le gouvernement accepte et n'accepte que l'ordre du jour Breton.

Il demande pour cet ordre du jour la priorité, et pose sur cette priorité la question de confiance.

M. Paul Beauregard

Mes amis et moi nous aurions voté l'ordre du jour accepté par le gouvernement, en faisant abstraction des autres questions qui nous séparent de lui.

Nous l'aurions fait, si cet ordre du jour faisait mention de cette loi de trois ans, qui a pris une si large place en ce débat.

En l'absence de cette mention, nous nous hésitendrons. (Mouvements divers.)

M. Jaurès. — Mes amis et moi nous voterons unanimement contre la priorité demandée par le gouvernement.

L'ordre du jour qu'il accepte maintient, en effet, et aggrave la loi de trois ans.

D'autre part, il ne donne pas à la défense nationale une base ferme.

Nous nous refusons à voter, dans ces conditions, la priorité demandée.

M. Viviani. — Le gouvernement n'a pas vivé les points indiqués par M. Beauregard.

La plus grande marque de défiance qu'on puisse élever contre un gouvernement, après qu'il a donné des explications complètes comme je l'ai fait, c'est de prétendre les compléter par une addition semblable à celles dont parle M. Beauregard.

Il peut, avec ses amis, voter contre nous.

Je en sollicite et je ne vaux que les voix de la majorité républicaine, avec laquelle seule le gouvernement entend agir. (Appl. sur divers bancs.)

M. Franklin-Bouillon déclare qu'il n'a confiance non pas tant aux déclarations qu'aux personnes.

Et c'est pourquoi, étant donné le passé de M. Viviani, les radicaux unifiés soutiennent son gouvernement.

M. Jaurès proteste.

Il ne suffit pas du passé, il faut la continuation des desseins.

Autrement, en va contre l'intérêt même du pays qui, quel que soit la système adopté pour sa défense, a besoin d'avoir foi à ce système.

M. Viviani se refuse à accepter les éloges de M. Franklin-Bouillon.

Confiance au gouvernement doit signifier confiance à ses déclarations et le gouvernement répudie la distinction faite par M. Franklin-Bouillon.

M. Beauregard. — Les paroles du président du Conseil éclairent la situation.

Dans les conditions nouvelles, je demande qu'on fasse précéder l'ordre du jour accepté par le gouvernement de la mention d'approbation de ses déclarations.

Je me demande comment ceux qui veulent voter l'ordre du jour refuseraient cette addition.

M. Jaurès. — On le refusera d'autant plus qu'elle vient de vous. (Rires.)

M. Viviani. — Je répète que le gouvernement appuie l'ordre du jour de M. Breton, ne demande la priorité et pose sur ce point la question de confiance.

Le vote

Le président met aux voix la priorité de l'ordre du jour Breton.

Conformément au règlement, la question de confiance étant posée, il est procédé à un pointage.

La priorité est votée par 362 voix contre 189. (Appl. sur divers bancs.)

L'ordre du jour lui-même est ensuite mis aux voix.

Voix diverses. — Et l'addition Beauregard ?

M. Desakanal. — Elle n'est pas matériellement.

Par 370 voix contre 137 l'ordre du jour est adopté.

L'emprunt

M. Noulens dépose un projet tendant à l'émission des rentes 3 ½ % amortissables.

M. Fernand Marin demande la nomination d'une Commission des crédits de 44 membres qui seraient élus jeudi.

L'urgence est déclarée et la proposition adoptée.

Le projet d'emprunt sera renvoyé à cette Commission.

Les places des députés à la Chambre

On fixe à jeudi la discussion d'une motion tendant à modifier l'article 135 du règlement de la Chambre en ce qui concerne la répartition des places.

La séance est levée à 6 h. 10.

La déclaration ministérielle

au Sénat

Les sénateurs sont venus en assez grand nombre pour écouter la déclaration du Cabinet Viviani. Au banc du gouvernement sont assis MM. Bienvenu-Martin, Couyba, Raynaud, Lafferre, Dalimier et F. David. Dès l'ouverture de la séance, M. Dubost donne la parole à M. Bienvenu-Martin, qui lit la déclaration ministérielle.

Les passages de la déclaration qui contiennent les mots « République laïque », « majorité républicaine » recueillent quelques : « Très bien ! » sur les bancs de gauche. Le vote du budget de 1914 provoque cette interruption de M. Riou : « Il est encore bien loin ! »

Au passage relatif à la défense nationale, pour laquelle la France compte sur « elle-même », M. Clemenceau souligne d'un : « Bien ! »

On applaudit sur un certain nombre de bancs la passage relatif à la loi de trois ans.

La réforme électorale est accueillie par des exclamations ironiques.

Dans la partie relative à la défense laïque, où la déclaration lance un appel contre le « parti clérical levé », M. Delahaye s'écrie au milieu des applaudissements de la droite et des rires : « Vous le voudriez couché ! »

L'ensemble de la déclaration ne recueille des applaudissements que sur un certain nombre de bancs à gauche.

La Sénat décide de commencer demain mercredi à 2 h. 30 la discussion du budget.

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier, le 16 :

Ce matin eut lieu la Congrégation annoncée pour examiner les miracles présentés comme obtenus par l'intercession de la bienheureuse Jeanne d'Arc, en vue de la canonisation.

Audiences

Le pèlerinage hispano-américain comprenant 300 personnes a été reçu hier par le Pape dans la salle du Consistoire. Six évêques de l'Amérique latine assistaient à l'audience. Le comte Delavinazza, ambassadeur d'Espagne, présenta lui-même au Pape les pèlerins de Terre Sainte et de Rome. Il prononça un discours empreint de nobles sentiments religieux. Le Pape répondit par une allocution pleine d'une paternelle bienveillance pour l'Amérique latine et pour l'Espagne catholique.

Le résultat des élections romaines

Par dépêche de notre correspondant particulier, le 16 :

Les résultats complets du scrutin de dimanche connus ce matin dépassent les prévisions.

Le prince Prosper Colonna, tête de la liste d'alliance des modérés et des catholiques, obtient près de 34 000 voix et distance presque de 6 000 voix le tête-de-liste du bloc. On constate une supériorité numérique pareille du dernier de la liste de l'alliance sur le dernier de la liste du bloc.

Les socialistes qui se présentaient séparément avant la guerre, dépassent 2 600 voix.

La victoire, de l'aveu général, est due en grande partie à la superbe organisation de l'« Unione Romana » qui groupe les électeurs catholiques.

POUR UNE COLONIE DE VACANCES

On recommande à la générosité de nos lecteurs la colonie de vacances qu'organise M. l'abbé Pottier, curé de Notre-Dame de Lourdes (113, rue de Prétipori). Il s'agit de donner joie et santé à 300 enfants d'un des quartiers les plus déshérités de Paris. Écrire à M. l'abbé Pottier qui ne manquera pas de répondre à ses correspondants par l'envoi d'une nouvelle charmante et inédite de « Pierre l'Ermite ».

Informations du soir

LA CATASTROPHE

Place Saint-Philippe-du-Roule et boulevard Haussmann, les recherches continuent. On confirme que trois cadavres sont ensevelis dans chacune de ces deux excavations.

Trois disparitions ont été, en effet, signalées au commissariat de police de la rue La-Boétie : celle d'un homme d'une soixantaine d'années et de deux enfants de 10 et 12 ans.

Les communications téléphoniques des quartiers du centre sont gravement altérées. Environ 8 000 abonnés parisiens sont privés de toute communication.

La circulation est interdite dans la plupart des rues qui avoisinent la gare Saint-Lazare. Ce n'est que par d'assez longs détours que les autobus traversant le centre de Paris rejoignent leur itinéraire régulier.

RENFORTS POUR DURAZZO

Scutari, 16 juin. — 150 volontaires catholiques de Scutari, accompagnés de 1 000 montagnards également catholiques, sont partis pour Durazzo.

LA GRECE RAPPELLE SES BATEAUX DE LA MER NOIRE

Iékatérinoslaw, 16 juin. — Le consul de Grèce à Novorossisk a transmis l'ordre aux navires grecs se trouvant dans la mer Noire et dans la mer d'Azof, de retourner immédiatement en Grèce.

LA SERBIE PREND PARTI POUR LA GRECE CONTRE LA TURQUIE

Belgrade, 16 juin. — Les journaux commentant le conflit gréco-turc envisagent la possibilité d'une intervention de la Serbie en cas de guerre, en conformité des dispositions du traité d'alliance serbo-grec.

La Bulgarie, plus sage, proclame qu'elle restera neutre.

FEUILLETON DU 17 JUIN 1914 — 14 —

La nouvelle croisade des enfants

Et le mulet vient s'ébrouer au milieu d'un groupe de pleurauses qui gardait l'entrée du village. Il y a Jeannette Rondeau, si courbée qu'on ne voit que son dos ; elle appelle ses petits-enfants, Sympharien et Sylvie; elle est si vieille que la douleur la coule comme le vent une feuille sèche. Il y a la maunière qui réclame Catharine et Tiénon, — ce Tiénon, un si gros gars ! — et la Fourchon dont les yeux sont une fontaine, et la mère du petit Emmanuel, et la dure Girard qui regrette ses gronderies — est-ce à cause de ça, peut-être, que Claude et Claudine sont partis ? Et il y a Pernette Duchêne qui rassemble ses petite comme une bergère ses moutons, mais sa voix est douce et brisée.

— Philibert, Annette ! Annette, Philibert !

Où sont les hommes ? Toute la nuit ils ont erré dans les alentours et ils ne sont pas encore revenus.

— Allons, vous toutes, allons Pernette : vos enfants sont tous retrouvés.

Qui a parlé ? C'est ce pocherd qui est tombé d'un mulet ainsi qu'on tombe de la lune. D'où vient-il et comment sait-il que les enfants étaient perdus ? Il connaît Pernette Duchêne qu'il a désignée par son nom.

— C'est toi, Thomas, dit celle-ci. Va-t'en : tu es trop gai pour nous. Va-t'en : tu n'as pas de cœur et tu plaisantes notre peine.

— Ah ! ça, quand me croirez-vous ? Je vous dis, ma sœur, que vos enfants sont retrouvés, vos enfants et ceux des autres.

— Où sont-ils donc ? Si tu le sais, pourquoi le taire ?

— Donnez-moi le temps de parler.

Comme les femmes sont de mauvaise foi ! Il a bien envie, pour les punir, de les faire attendre un moment. Elles ne l'ont pas trop bien reçu. Mais devant la douleur des mères, il n'y a pas moyen d'hésiter :

— Ils sont chez moi à Pierrelongue, bien nourris, bien abreuvés, et bien couchés dans la folnière, bien couchés et bien verrouillée. Sans doute, à l'heure qu'il est, dorment-ils à poings fermés.

— Ils sont sauvés ! crient les mères. Et combien sont-ils ? N'en manque-t-il aucun ? Si vous le savez, dites-le. Au moins, les avez-vous comptés ?

— Quarante-deux, ni plus ni moins.

— Quarante-deux : le compte est bon.

Et la joie, du fond des poitrines, tire des exclamations de triomphe. Ils sont sauvés ! ils sont sauvés ! On oublie les larmes, la peine et toute la nuit de douleur, toute la nuit pleine de mort, et l'on ne pense qu'à revoir les quarante-deux petits fuyards. On entoure, on presse, on cajole, on embrasse Thomas qui se défend tant bien que mal et ne sait plus laquelle entendre.

— Doucement, doucement, voyons ! Un peu de calme s'il vous plaît. Le diable soit de toutes les femmes ! Avec elles, on ne sait sur quel pied danser. Tant de succès à la fois : je n'y suis pas habitué.

Au milieu de ces effusions, tout à coup, le Fourchon, défiante, fait cette remarque tout haut :

— Pourquoi chez vous nos enfants ? Voilà qui n'est pas bien clair ; voilà qui n'est pas catholique. Pourquoi chez vous nos enfants ? Nous l'expliquerez-vous à la fin ?

Et les autres de répéter :

— Elle a raison, la Fourchon. Pourquoi chez lui nos enfants ? C'est lui qui les a débauchés.

On l'accolait il n'y a qu'un instant, et maintenant on le menace comme la veille l'instituteur. On a beau connaître les femmes : elles vous surprennent toujours par la promptitude de leur décision et par leur extrême facilité à changer d'humeur. La justice n'est pas leur affaire, et elles ne davantage la patience. Thomas, hébété, aburi, indigné, désarçonné, abruti, ne trouve pas de parole immédiate, et l'orage éclate aussitôt :

—